

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL

2022-65 APPROBATION ORGANISATION ET GRILLE TARIFAIRE « MINI-SEJOURS ETE 2022 »

Le Projet Educatif de la Communauté de communes de Haute Tarentaise a fixé à l'équipe d'animation du Club Loisirs comme objectif, l'organisation de mini-séjours 6/11 ans pendant les vacances estivales. Il s'agit de permettre aux enfants la découverte d'activités nouvelles, de vivre une expérience d'autonomisation et de socialisation en dehors du cadre familial. En effet, ces mini-séjours se caractérisent par la possibilité offerte à un Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) de proposer des nuitées en dehors de son infrastructure.

Comme convenu dans le Projet Educatif, délibéré en date du 13 décembre 2021, tous les mini-séjours font l'objet d'une tarification spécifique et modulée.

Ainsi, il est proposé deux mini-séjours Enfance répartis sur l'été 2022.

VU la délibération n°2019-89 portant sur la modification du mode de calcul des mini-séjours et séjours, les tarifs appliqués pour les mini-séjours 2022 sont les suivants :

Structure organisatrice : Club Loisirs

INTITULE	Aiguebelette 7 à 11 ans (24 places)
DATES	Du 1 ^{er} au 5 août 2022 au centre de vacances des Tilleuls à Ayn (73)
ACTIVITES	Canoe canadien, pédalo, paddle, baignade, veillées et jeux au centre
PRIX PAR ENFANT	325 €
TARIF QF1	65
TARIF QF2	97
TARIF QF3	130
TARIF QF4	162
TARIF QF5	195
TARIF QF6	227
HORS CCHT	325

INTITULE	Le Bourget du Lac 7 à 11 ans (24 places)
DATES	Du 26 au 29 juillet 2022 à l'école de voile du Bourget du Lac (pension complète)
ACTIVITES	Voile, baignade, observation de l'environnement, jeux de plein air et veillées
PRIX PAR ENFANT	277 €
TARIF QF1	55
TARIF QF2	83
TARIF QF3	110
TARIF QF4	139
TARIF QF5	166
TARIF QF6	193
HORS CCHT	277

Pour plus de détails, une fiche « Projet mini séjour été 2022 » est annexée à ce projet de délibération. La période des inscriptions est comprise entre le 16 mai et le 13 juin 2022 dans les locaux du Club Loisirs.

En cas d'annulation du mini-séjour par l'organisateur, les familles seront intégralement remboursées ; en cas d'annulation de la famille, l'organisateur remboursera l'intégralité des sommes versés dans la mesure où la place laissée vacante soit honorée par une autre famille ou, sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un mois. A l'exception de ces conditions, les sommes engagées seront conservées par l'organisateur.

En cas de renvoi d'un enfant du mini-séjour pour des motifs graves, les frais de retour sont à la charge de la famille, et aucun remboursement du séjour ne pourra être réclamé à l'organisateur.

VU l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Sport du 10 mai 2022.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'organisation et la grille tarifaire des mini-séjours

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



PROJET MINI SEJOUR ETE 2022

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 073-247300254-20220630-2022_65-DE



LIEUX : 1/ Aiguebelette.

2/ Le Bourget du lac

HEBERGEMENT : 1/Centre de vacances « Les Tilleuls » 73470 AYN
2/ Ecole de voile du Bourget du Lac

REPAS : Pension complète

AGES : de 7 à 12 ans

EFFECTIF : 24 enfants par séjour

ENCADREMENT :

- ➡ 3 animateurs/trices BAFA.
- ➡ Moniteurs diplômés pour les activités nautiques

TRANSPORT :

Les trajets aller-retour seront effectués en mini bus.
Trois minibus seront sur place durant le séjour Aiguebelette

ACTIVITES :

- Activités nautique (, voile au Bourget, kayak, canoé canadien, paddle à Aiguebelette).
- Baignade
- Jeux
- Découverte de l'environnement
- Veillées

LA VIE QUOTIDIENNE :

Durant les séjours, les animateurs veilleront constamment à la sécurité physique et morale des enfants. Ils feront respecter une bonne alimentation, et hygiène de vie

Tous les repas seront pris au centre de vacances.

L'heure du réveil s'établira en fonction des activités du lendemain.

Le petit déjeuner se fera de manière échelonnée en fonction du réveil des enfants, quant aux déjeuners et dîners ils seront collectifs et à heure fixe

La répartition des enfants dans les chambres se fera de la manière suivante :

- un dortoir de filles
- un dortoir de garçons

La douche sera obligatoire tous les jours,

OBJECTIF DES SEJOURS :

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID : 073-247300254-20220630-2022_65-DE

- ***Favoriser l'éducation à un nouvel environnement***

Moyens :

Découvrir des nouveaux lieux : le lac et son environnement à travers des activités aquatiques, des visites et des jeux.

Apprendre à l'enfant à respecter la nature

- ***Responsabiliser l'enfant et lui apprendre à être autonome :***

Moyens :

- Faire participer l'enfant aux tâches collectives : ranger les chambres, les salles d'activités, le matériel, mettre la table, débarrasser...-

- Gérer ses affaires personnelles (trier son linge, ranger ses affaires ...)

- Favoriser des moments de détente et de dépassement de soi, vivre un autre rythme, prendre son temps.

- ***Apprendre le vivre ensemble***

Moyens :

- Apprendre à l'enfant à écouter, respecter l'Autre, être solidaire et tolérant

- Rencontrer de nouvelles personnes, vivre des situations différentes.

Pour réaliser ces objectifs, il est prévu que les enfants avec les animateurs élaborent une chartre de vie le premier jour et petit consacre chaque soir un temps d'échange.